

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX**

Du 21 juillet 2016

L'an deux mille seize et le 21 juillet 2016 à 20 heures 30 minutes, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

### **COMMISSION FINANCES ET SOCIALE**

#### **Devis travaux de voirie**

Monsieur le Maire présente à son conseil deux devis de la société Socaf. Le premier concernant la mise en œuvre de PATA sur les route de la commune, le second concernant la réfection de la chaussée de la route des mouilles au niveau de la station de relevage jusqu'au carrefour. Les travaux doivent être réalisés la dernière semaine d'août avant la rentrée scolaire et la reprise des transports scolaires. Le conseil accepte cette proposition.

Le Conseil, après en avoir délibéré

A l'unanimité,

ACCEPTTE le devis de la société Socaf pour la réfection définitive sur tranchée assainissement pour un montant de 3 888 euros TTC.

ACCEPTTE le devis de la société Socaf pour la route des Mouilles et la réalisation du PATA pour un montant de 29 184 euros TTC.

### **COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS**

#### **CIMETIERE, COLUMBARIUM**

Monsieur le Maire présente à son conseil un devis de la société Carrara pour la fourniture et la pose d'un nouveau columbarium. Il informe son conseil qu'il n'y a plus de case disponible dans le columbarium actuel et que les délais de réalisation du columbarium sont de quatre mois. Monsieur le Maire rassure son conseil quant à la place disponible pour la pose d'un nouveau columbarium, le cimetière étant conçu pour la réception de 4 columbariums.

Le Conseil, après en avoir délibéré

A l'unanimité,

ACCEPTTE le devis de la société Carrara pour la fourniture et la pose d'un nouveau columbarium pour un montant de 5394 euros TTC.

Monsieur le Maire prévoit une modification du règlement intérieur du cimetière lors d'un prochain conseil. La commission devra se réunir à la rentrée.

### **AVANCEMENT PROJET EOLIENNE**

Le premier Adjoint était présent à la réunion Valorem du 5 juillet 2016 à Manziat. Il informe le conseil que le mât de mesure a été posé sur la commune de Manziat. Il a une hauteur de 50 mètres (à titre

informatif, une éolienne complète mesurera entre 100 et 150 mètres de hauteur) pour une étude de 113 jours du bureau Calidrice. Suite à une modification de la réglementation, la distance minimum entre une éolienne et une maison d'habitation a été revue à 650 mètres.

Il informe également le conseil qu'une étude acoustique est prévue en septembre avec la pose d'un sonomètre dans les maisons d'habitation les plus proches du projet pour chaque commune.

Il explique que Valorem veut mettre en place une information massive pour les habitants des communes concernées par la fourniture de panneaux d'affichage à chaque Mairie, par la création d'un blog et par la mise en place de permanences dans chaque commune.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet éolien Du Bois Brûlé sur la commune de Chevroux mais qui concerne également les communes de Manziat, Ozan et Bâgé-la-Ville il a été sollicité par la société VALOREM en vue d'accorder, sur les chemins ruraux et voies communales, et sur toutes parcelles communales, le passage et l'aménagement (en chemin, en plateforme et/ou en virage), pour tous véhicules légers et lourds, de chantiers et grues, le survol par les pales d'éoliennes, le passage des câbles électriques enterrés, et l'implantation de toute éolienne et/ou poste de livraison. Etant entendu que la remise en état du chantier serait à la charge de Valorem.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le résultat du vote du Conseil Municipal est le suivant :

Membres présents : 13

11 voix pour

2 voix contre

0 Abstention

## **AUTORISE**

- Monsieur le Maire à signer avec la société VALOREM, ou toute société qui s'y substituerait, tous actes constitutifs de servitudes nécessaires à l'implantation du parc éolien (accès, plateforme, virage, câbles, survol, zone de travaux, etc.) sur tous chemins ruraux, voies communales et parcelles communales, et tous avenants à ces actes.
- Monsieur le Maire à signer avec la société VALOREM, ou toute société qui s'y substituerait, toute promesse de bail, convention et tout bail emphytéotique et servitudes nécessaires à l'implantation du parc éolien (éolienne et/ou poste de livraison), sur tous chemins ruraux, voies communales et parcelles communales, et tous avenants à ces actes.

## **PROJET SALLE MUTLIFONCTIONNELLE**

### **Avancement**

Monsieur le Maire informe son Conseil de la parution de l'annonce officielle pour le recrutement de l'équipe d maitrise d'œuvre pour la construction de la salle multifonctionnelle dans le journal la Voix de l'Ain du 01 juillet 2016.

Il rappelle que la date de fin de consultation est le 19 août à 12h00 et qu'une commission d'appel d'offre doit se réunir le 19 août à 18h00 afin de statuer sur les dossiers retenus.

Il informe son conseil qu'une demande de subvention a été faite au fond d'investissement pour l'année 2017.

## **URBANISME**

### **3 Permis de Construire ont reçu un avis favorable**

PC 0110216D0007 CLERC David, Le Bourg – Maison individuelle – D 1572

PC 0110216D0002M01 SCHMIDT Adrien, Chemins des Gonnières – Maison individuelle – D 1523p

## **COMMISSION COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **FUSION COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire informe son conseil que des groupes de travail ont été instaurés afin que chaque commune puisse être représentée sur les différents thèmes de la fusion.

Il informe que la commune de Chevroux est représentée dans les groupes suivants :

- Agriculture / Environnement / Déchets / Hydraulique
- Finances
- SCOT / PLUI / Habitat / Urbanisme
- Social / Petite enfance / Jeunesse
- SPANC / Assainissement
- Sports – Culture
- Tourisme / Comité de jumelage

Et qu'elle n'est pas représentée sur les points suivants :

- Aménagement de l'espace / Economie
- Bâtiments
- Communication

Monsieur Arnaud DEVEYLE se propose de représenter la commune dans le groupe Bâtiments. Les deux autres groupes n'ont pas trouvé de représentant.

Monsieur le Maire informe le conseil que la carte communale de Chevroux restera en vigueur le temps de la mise en place du PLUi.

## **COMMISSION COMMUNICATION, FETES ET CEREMONIES :**

### **Présentation du Petit Chevrouti**

Monsieur le Maire présente à son conseil le petit Chevrouti. Ils procèdent à quelques dernières modifications avant la distribution de celui-ci.

### **Concours de labours des jeunes agriculteurs**

Monsieur le Maire informe son conseil que le concours de labours se déroulera sur la commune de Chevroux le 6 aout 2016.

Monsieur le Maire a reçu par courrier une demande du président des jeunes agriculteurs pour la participation au vin d'honneur et à une coupe. Le conseil accepte de participer à hauteur d'une coupe et de deux cartons de Cerdon pour le vin d'honneur.

Monsieur le Maire annonce qu'il ne pourra être présent lors de cette manifestation mais que la commune sera représentée par Monsieur Jean-Pierre BENOIT.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe son conseil qu'une demande a été faite auprès de la Préfecture et de la DDA afin de classer la commune de Chevroux en zone de catastrophe naturelle suite aux intempéries climatiques. La Direction Départementale des Territoires a renseigné la commune sur la parution prochaine d'un arrêté préfectoral listant les communes classées.

Monsieur le Maire informe son conseil que suite aux attentats du 14 juillet 2016, une minute de silence a été respectée le 16 juillet 2016 à midi.

Monsieur la Maire explique à son conseil qu'il souhaite engager la commune vers un engagement de voisins vigilants. Une commission sera constituée au prochain conseil.

### **Réception plaque et courrier de la Poste**

Monsieur le Maire présente à son conseil le trophée « la Belle Adresse » remis par la Poste afin de remercier la commune pour l'efficacité avec laquelle ont été conduits ces travaux.

### **Courrier divers (SDIS)**

Monsieur le Maire informe son conseil du parcours de Messieurs Chevrier et Ferrand lors de la finale du 25 juin 2016 à Besançon. Leurs belles performances ont permis à la région Rhône Alpes Auvergne de remporter le Challenge de la Qualité, toutes catégories. Le Conseil les félicite.